

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 206

présenté par
M. Le Fur, M. Brun et M. Quentin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 44, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.